



**Vente en consignation**  
**E & R Classics, Kleiweg 1, 5145 NA WAALWIJK**

Nom du vendeur :  
Rue :  
Code postal & ville :  
Téléphone :  
E-mail :  
N° compte bancaire :

E & R Classics et proposant ont convenu de la vente en consignation du véhicule suivant. La vente en consignation aura lieu sur la base « no cure no pay ». Le montant indiqué ci-dessous est le montant que recevra le vendeur pour la voiture après la vente. Toutes les voitures sont vendues sous le régime de marge, sauf mention contraire explicite. La médiation par E & R Classics relative à la vente en consignation est conclue pour une période de 6 mois. Si le véhicule n'a pas été vendu au bout de 6 mois, E & R Classics reprendra contact avec le vendeur.

Durant toute la période de consignation, la voiture restera immatriculée au nom du propriétaire et la voiture restera assurée par le propriétaire. Le renouvellement éventuel du contrôle technique lors de la période de consignation est de la responsabilité du propriétaire. Le propriétaire n'a pas le droit de faire de la publicité lui-même. E & R Classics n'est pas responsable de défauts techniques durant la période de consignation du véhicule. Les éventuels frais de réparation des défauts sont à la charge du propriétaire.

Marque & modèle :  
n° d'immatriculation/n° de châssis :

Montant de la consignation à payer à E & R :

en cas de régime de marge, la voiture provient d'une propriété privée, le vendeur n'a bénéficié d'aucune exonération anticipée et l'acheteur ne peut pas porter en compte la TVA.

Ce montant sera versé après la vente de la voiture. Le contrat de consignation se transformera alors automatiquement en un contrat de vente avec Victory Classic Cars BV (société mère de classiques E & R Classics).

Remarques : .....

Date : .....

Signature proposant

Signature E & R Classics